

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 20 MAI 2021**

Président de séance : Daniel BALLUAIS, Maire Date d'envoi de la convoc. : 17/05/2021 Date de la convocation : 20/05/2021 Séance ouverte à : 20 H 00 Secrétaire de la séance : Mme NÉAU Absent excusé : Mr Jean-Marie VACHER	Nombre de conseillers En exercice : 15 Présents : 14 Pouvoirs : 0 Votants : 14
--	---

TRAVAUX DE VOIRIE 2021

Les travaux ainsi que les devis relatifs à la voirie ont été présentés par Mr Christophe GILLES adjoint au Maire en charge des travaux et de l'urbanisme.

Travaux à réaliser : Bordures rue des Chênes /Bordures trottoir rue de la Cosvinière /Sentier piétonnier / Reprise îlot rue de Fougères / Reprise d'un tampon rue de Fougères / En option : goudronnage terrain de Foot.

VOIRIE

Entreprises	Montant HT	Montant TTC
GALLE	Offre de base : 5 520,00 € Sentier piétonnier offert Option : 8 542,50 €	Offre de base : 6 624,00 € Option : 10 251,00 €
DAUGUET TP	Offre de base 7 008,60 € Option : 15 540,00 €	Offre de base : 8 410,32 € Option : 18 648,00 €
HENRY Frères	Offre de base : 7 475,60 € Option : 7 904,20 €	Offre de base : 8 970,72 € Option : 9 485,04 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de base de l'entreprise GALLE pour un montant de 5 520,00 € HT soit 6 624,00 € TTC.

TRAVAUX POINT À TEMPS

Entreprises	Montant HT	Montant TTC
GALLE	750,00 €	900,00 € la tonne
DAUGUET TP	1 245,00 €	1 494,00 € la tonne
HENRY Frères	1 670,00 €	2 004,00 € la tonne

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de base de l'entreprise GALLE pour un montant de 750.00 € HT soit 900.00€ TTC la tonne.

CURAGE DE FOSSES

Entreprises	Montant HT	Montant TTC
GALLE	1,50 €/ ml	1,80 € / ml
DAUGUET TP	172,80/heure	207,36 € /heure
HENRY Frères	3,40 €/ml	4,08 €/ml Location Pelle 912 €/ Camion : 702,00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de base de l'entreprise GALLE pour un montant de 1,50 €/ ml HT soit 1,80 € / ml.

SALLE POLYVALENTE : RÉNOVATION DE LA CUISINE

Après la présentation des différentes offres reçues concernant le projet cité en objet, Mme Laurence FAUGRET Adjoint au Maire en charge des bâtiments communaux a invité le conseil à délibérer sur les propositions ci-dessous :

Offres reçues

Entreprise de Maçonnerie COSTARD : 1 507,00 € TTC

Entreprise d'électricité et plomberie AS PLOMB ELEC : 901,20 € TTC

Devis matériel de cuisine (à recevoir)

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de retenir les devis de l'entreprise Costard ainsi que AS PLOMB ELEC.

SALLE DES SPORTS : RÉFECTION DE LA PEINTURE

Les travaux relatifs à la réfection de la salle des sports portent sur le ravalement de la peinture, la remise en état des boiseries, des barreaux et le nettoyage du bardage. Monsieur le Maire a précisé qu'il s'agit des travaux d'entretien.

Offres reçues

SARL Tardif-Belloir : 11 649,62 € HT soit 13 979,55 € TTC

Entreprise Malle Peinture : 12 619,58 € HT soit 15 143,50 € TTC

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal confie les travaux à l'entreprise SARL Tardif-Belloir pour un montant de 11 649,62 € HT soit 13 979,55 € TTC.

EGLISE : TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA TOITURE

Monsieur le Maire a sollicité des devis auprès des entreprises afin de procéder à l'entretien de la toiture de l'église-Bâtiment communal.

Offres reçues

Entreprise HERIAU Couverture : 20 280,46 € TTC

Entreprise LEDRU Couverture : 13 183,15 € TTC

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal confie les travaux à l'entreprise LEDRU Couverture pour un montant de 10 985,96 € HT soit 13 183,15 € TTC.

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIF AU PLH COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire a exposé au Conseil Municipal :

Par délibération du 15 février 2021, le Conseil Communautaire de Fougères Agglomération a arrêté le Programme Local de l'Habitat sur l'ensemble de son territoire.

Le programme, défini pour une période de 6 ans, devra permettre de guider l'action publique dans la politique du logement.

À partir des éléments du diagnostic réalisé en 2018 et des documents opérationnels réalisés par le cabinet « Ville et Habitat Act Consultants », d'une part, de rencontres et entretiens avec l'ensemble des acteurs mobilisés, d'autre part, des orientations et un programme d'actions en matière de politique de l'habitat ont été élaborés

Ainsi, ce projet de PLH vise à répondre aux enjeux de 4 orientations clés :

-Orientation 1 : Enrichir et diversifier l'offre de logement dans une approche d'économie foncière et de renouvellement urbain.

-Orientation 2 : Améliorer le confort du parc existant et valoriser le patrimoine

-Orientation 3 : Répondre plus qualitativement aux besoins spécifiques des publics spécifiques

-Orientation 4 : Observer, suivre et animer la politique locale de l'habitat dans une dynamique partenariale.

Pour atteindre ces objectifs, un programme d'actions a été élaboré.

VU le Code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L302-1 et R302-1 et suivants, organisant et décrivant les conditions d'élaboration du PLH ;

VU la délibération n° 2021-018 du Conseil Communautaire de Fougères Agglomération portant arrêt du Programme Local de l'Habitat sur le territoire communautaire ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal donne un avis favorable au PLH Communautaire.

Droit de préemption Urbain relatif à la vente des biens sis « Lieu-dit Le Grand Courtil » et

« Les Prés du Bourg »

Pour information, le droit de préemption (DPU) exercé par une commune oblige le propriétaire, dont le bien est situé sur une zone à préempter en vue de la réalisation d'opérations d'aménagement urbain d'intérêt général, à vendre son bien à cette commune. Les biens pouvant être préemptés sont les maisons individuelles, les immeubles et les terrains.

Monsieur le Maire a demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'application du Droit de réemption Urbain sur les ventes ci-dessous.

- 1) Vente du bien situé « Lieu-dit Le Courtil, propriété de Mr et Mme MARY Claude et Madeleine**
Référence cadastrale du bien : ZC 132 / Superficie : 01ha31a21ca soit 13 121 m²
Acquéreur : Monsieur et Mme Stéphane MARION demeurant à Billé au 20 Boutinier
NOTAIRE Maître Anastia MOREAU



VOTE

Pour : 3/ Contre : 10 / Absentions : 0 / Bulletin blanc : 1

Au vu des résultats du vote à bulletin secret, le Conseil Municipal ne fait pas valoir son droit de préemption urbain.

- 2) Vente des biens 18 rue de Fougères et « Les Prés du Bourg », propriétés de Mr Jean BOUËSSEL DU BOURG . Acquéreur : Mr Olivier LEDRU et Mme Anne -Maud SIROUET. Notaire : Maître Y. BLOUET . Situation des biens**
a. 18 rue de Fougères : sect° D 821/Superficie 89 ca
b. Les prés du Bourg : Sect° ZD /Superficie 183 13 a 74ca



VOTE

Pour : 12 / Contre : 0 / abstention : 1

Au vu des résultats du vote à bulletin secret, le Conseil Municipal fait valoir son droit de préemption urbain.

DIVERS

- CLSH : compte rendu après la réunion relative à l'organisation du centre des loisirs
- DIA : La mairie ne fait pas valoir son droit de préemption sur la vente du Bien 16 rue de la Cosvinière 8a42ca, propriété de Mr Luc CHEVALLIER et Mme Fanny LEDRU
- Opération argent de poche : compte rendu après la réunion préparatoire relatif au lancement de l'opération
- Commerce ambulants : demande d'emplacement : Avis non favorable.
- Pôle santé : projet d'agrandissement : pour information avant le lancement du projet
- Clôture terrain multisports : Dossier confié à la commission travaux pour étude
- Spectacle hors des murs 1 avril 2022 à Billé : Projet validé
- Vestiaire de Foot : demande de l'association du Palet : dossier en étude
- Tour de garde aux élections départementales et régionales du 20 et 21 juin 2021

Séance levée à 00h00
Prochaine réunion le 24 juin 2021